

bien-être public. Relevant de ce Ministère, la Commission de consultation et de bien-être des anciens combattants a été établie le 30 juin par un arrêté en conseil, pour venir en aide aux anciens combattants, maintenir les relations avec les organismes fédéraux et appliquer le programme de colonisation de l'Alberta. Si les autorités fédérales approuvent ce projet, celui-ci accordera aux anciens combattants un titre incontestable à la moitié d'une section de terrain après une occupation de 10 ans, moyennant certains frais peu élevés durant cette période.

La session de 1945 débat actuellement des mesures devant permettre de rembourser et finalement amortir la dette provinciale, d'imposer des taxes sur la production de certaines exploitations allodiales de droit minier, d'aider à l'agriculture et d'encourager l'industrie du logement d'après-guerre.

La caisse de reconstruction d'après-guerre de l'Alberta a été créée en 1943; à cette époque, un versement initial de \$1,000,000 a été voté pour des projets d'après-guerre. Un autre crédit de \$1,000,000 a été voté en 1944.

Colombie Britannique.—Les organismes suivants ont été établis par le gouvernement de la Colombie Britannique dans le domaine de la restauration: le Bureau du rétablissement et de la restauration d'après-guerre qui, en 1944, a remplacé le Conseil de rétablissement d'après-guerre; le Comité consultatif interministériel du développement industriel et du rétablissement; et le Conseil de recherches industrielles et scientifiques de la Colombie Britannique.

Bureau du rétablissement et de la restauration d'après-guerre.—Ce Bureau a été établi par la province dans le but de coordonner tous les services provinciaux intéressés dans les travaux de l'après-guerre et de collaborer avec les Ministères fédéraux et les autres provinces, avec les conseils municipaux et avec l'entreprise privée, en vue de la formulation de programmes devant créer et conserver l'emploi productif et développer les ressources humaines et matérielles de la province. Un rapport intérimaire et un rapport supplémentaire préparés par le Conseil de rétablissement d'après-guerre, ainsi qu'un résumé des recommandations contenues dans les rapports, ont été publiés.

Le rapport supplémentaire fait des études et des recommandations dans les domaines suivants: coordination du travail d'après-guerre et transformation de l'industrie de guerre, organisation régionale, développement industriel, recherches, colonisation, parcs et forêts, travaux publics, anciens soldats et ouvriers de guerre sans emploi, formation professionnelle et mesures fédérales.

Comme conséquence de ces recommandations, une division du Bureau, celle de l'organisation régionale, a été établie dans le but de coordonner l'information obtenue par les Ministères et les dix divisions régionales de la province sur les ressources et les besoins des diverses régions. Ce travail se poursuit maintenant. Le Bureau de l'économie et de la statistique a formulé un programme, celui de préparer trois manuels de renseignements basés sur les données réunies au cours de cette étude, pour l'usage de l'industrie.

Comité consultatif interministériel du développement industriel.—Ce comité remplit les fonctions d'un organisme de liquidation pour les problèmes administratifs du domaine du développement industriel dans lequel les intérêts des divers ministères du Gouvernement sont en jeu. Il agit de concert avec le Bureau du rétablissement et de la restauration d'après-guerre à titre de comité consultatif. Il a nommé le sous-comité de la transformation de l'industrie, lequel a fait faire des enquêtes spéciales dans diverses industries en vue d'une étude des problèmes de transformation.